

ANNEXE FINANCIER

A – COTISATIONS DES CLUBS**- Championnats Seniors Libres**

Championnats Nationaux	700.00 €
Régional 1	660.00 €
Régional 2	640.00 €
Régional 3	544.00 €
Départemental 1	370.00 €
Départemental 2	339.00 €
Départemental 3	288.00 €
Autres divisions	226.00 €

- Championnats Football d'Entreprise et Critérium**Football d'Entreprise et Critérium du Samedi Après-midi :**

Régional 1 Elite	500.00 €
Régional 1	350.00 €
Régional 2	260.00 €
Régional 3	230.00 €
Football d'Entreprise du Samedi Matin	160.00 €

- Championnats Futsal

Championnats Nationaux	350.00 €
Championnats Régionaux :	
Régional 1	260.00 €
Régional 2	240.00 €
Régional 3	220.00 €
Championnats Départementaux	183.00 €

- Championnats Féminins à 11

Championnats Nationaux	300.00 €
Régional 1 F	200.00 €
Régional 2 F	180.00 €
Régional 3 F	171.00 €
Départemental 1 F	171.00 €

- Autres épreuves

Championnat du Dimanche Matin	279.00 €
Championnat des Anciens	288.00 €
Autres Championnats	171.00 €
Football Loisir	133.00 €
Football Loisir à 7 / Futsal Féminin	50.00 €

- Cotisation à la Commission de Solidarité 15.00 €

B – ENGAGEMENTS DES EQUIPES

- Prix uniforme	15.20 €
- Football à 7	7.10 €
- Football à 9	11.20 €

Pas de frais d'engagement dans les compétitions suivantes : U15 F à 7 - Seniors F à 7 - Futsal Jeunes

C - AUTORISATION

- Non homologation d'un tournoi	39.00 €
---------------------------------------	---------

D - AMENDES - PENALITES FINANCIERES :

- Feuille de match (retard, irrégulière, etc.)	
> Compétitions Régionales	9.50 €
> Compétitions Nationales	35.00 €
- Feuille de Match Informatisée (2 ^{ème} non-utilisation)	100.00 €
- Non-envoi feuille de match après deux réclamations	51.50 €
- Etablissement feuille de match de complaisance	300.00 €
- Fraude (montant minimum)	300.00 €
- Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu	45.00 €
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur, dirigeant ou éducateur non licencié	100.00 €
- Absence à l'Assemblée Générale de la L.P.I.F.F. par voix	10.00 €
- Refus de régler un officiel désigné	50.00 €
- Réserve ou réclamation, demande d'évocation fondée, club fautif	43.50 €
- Réserve ou réclamation, demande d'évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de	43.50 €
- Annulation de l'engagement après parution des calendriers	102.00 €
- Infraction au statut des éducateurs (article 11.3.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.)	
> Seniors R1 (annexe 2 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football) :	
Par éducateur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière	170.00 €
> Seniors R2 (annexe 2 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football) :	
Par éducateur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière	85.00 €
> Autres Championnats soumis à obligation	
Par éducateur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière	30.00 €
- Délivrance d'un duplicata de diplôme d'éducateur	30.00 €

E - FORFAITS :**1. - Championnat :**

**Seniors du Dimanche après-midi (toutes divisions régionales), D1, D2, D3,
Football d'Entreprise et Critérium du Samedi après-midi R1 Elite et R1,
Féminines Seniors, CDM et Anciens.**

1 ^{er} forfait	31.00 €
2 ^{ème} forfait	37.50 €
3 ^{ème} forfait induisant le forfait général	41.50 €
Forfait général (avisé par courrier du club)	72.00 €

**Seniors du Dimanche après-midi D4, D5 et D6
Football d'Entreprise et Critérium du Samedi après-midi R2 et R3
Football d'Entreprise du Samedi Matin
Championnat Futsal**

1 ^{er} forfait	24.00 €
2 ^{ème} forfait	27.50 €
3 ^{ème} forfait induisant le forfait général	33.50 €
Forfait général (avisé par courrier du club)	57.00 €

Jeunes masculins et féminins

1 ^{er} forfait	24.00 €
2 ^{ème} forfait	27.50 €
3 ^{ème} forfait induisant le forfait général	33.50 €
Forfait général (avisé par courrier du club)	57.00 €

* Le barème de l'amende est triplé lors des 3 dernières rencontres de Championnat.

2. - Coupes :**> Coupes de Paris IDF (hors Paris IDF Seniors) :****Phase préliminaire**

Forfait	23.00 €
---------------	---------

Phase finale

Seizième de finale	30.00 €
--------------------------	---------

Huitième de finale	46.00 €
--------------------------	---------

Quart de finale	76.00 €
-----------------------	---------

Demi-finale	152.00 €
-------------------	----------

Finale	400.00 €
--------------	----------

> Coupe de Paris IDF Seniors :**Phase préliminaire**

Forfait	155.00 €
---------------	----------

Phase finale

Seizième de finale	160.00 €
--------------------------	----------

Huitième de finale	200.00 €
--------------------------	----------

Quart de finale	300.00 €
-----------------------	----------

Demi-finale	400.00 €
-------------------	----------

Finale	600.00 €
--------------	----------

> Compétitions Nationales (hors Coupe de France) :

Forfait (phase éliminatoire)	35.00 €
------------------------------------	---------

F - FRAIS DE DOSSIERS :

- Réserves et réclamations, demande d'évocation (Compétitions Nationales)	100.00 €
---	----------

- Réserves et réclamations, demande d'évocation (District et Ligue)	43.50 €
---	---------

- Appels Ligue et Districts (Comité d'Appel - hors discipline)	64.00 €
--	---------

- Appels FFF (hors discipline)	150.00 €
--------------------------------------	----------

G – FRAIS DE PROCEDURE

- Appels Ligue et Districts (Commission d'Appel - discipline)	125.00 €
---	----------

H - OUVERTURE DE DOSSIER DISCIPLINAIRE :

- par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30.00 €
---	---------

- par avertissement	8.00 €
---------------------------	--------

I - AMENDES SUITE A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**- Clubs :**

- 1 match de suspension de terrain avec sursis	17.00 €
--	---------

- 2 matches de suspension de terrain avec sursis	34.00 €
--	---------

- de 1 match ferme à 2 matches fermes de suspension de terrain inclus	100.00 €
---	----------

- de 3 matches fermes à 5 matches fermes de suspension de terrain inclus	200.00 €
--	----------

- 6 mois fermes de suspension de terrain	400.00 €
--	----------

J - INDEMNITES :

Barème de remboursement des indemnités de match et des frais de déplacement des Arbitres, Arbitres-Assistants et Arbitres de Club désignés officiellement, opérant pour le compte de la Ligue de Paris - Ile de France de Football

- Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km et au delà	48.50 €
Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} , de	0.95 €
- A ces frais de déplacement, s'ajoute pour les arbitres et arbitres-assistants	
une indemnité de match et de préparation.....	31.50 €
* Pour les matches de U16 et U17	26.50 €
* Pour les matches de U14 et U15	21.50 €
* Pour les matches de Régional 1 du Championnat Seniors Libres	41.50 €
* Pour les matches de Futsal	16.50 €

Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués opérant pour le compte de la Ligue de Paris - Ile de France de Football.

- Délégués opérant sur les matches sensibles	59.00 €
- Délégués opérant sur les matches du Championnat National 3	55.00 €
- Délégués opérant sur les matches de compétitions régionales.....	49.00 €

Barème de remboursement des frais de déplacement des observateurs en arbitrage opérant pour le compte de la Ligue de Paris - Ile de France de Football.

- N°1. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km	48.50 €
- N°2. Officiel se déplaçant au delà de 50 km	54.50 €

Barème de remboursement des frais de déplacement des membres de la C.R.T.I.S. procédant aux contrôles d'éclairage des terrains aux fins d'homologation

95.00 €

Barème de remboursement des frais de déplacement des membres de la C.R.I.T.S. procédant aux contrôles d'éclairage des gymnases aux fins d'homologation

70.00 €

K - STATUT DE L'ARBITRAGE :

Sanctions financières (article 46 du Statut de l'Arbitrage) :

- Championnats Futsal (R1), de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, de Seniors C.D.M., de Vétérans ou de Critérium du Samedi (division supérieure uniquement).

Sanction financière pour les clubs en 1 ^{ère} année d'infraction	30.00 €
(par arbitre manquant)	

Pour les autres Championnats, se référer à l'article 46 du Statut de l'Arbitrage (annexe aux Règlements Généraux de la F.F.F.).

Droit de mutation (article 35.5 du Statut de l'Arbitrage) :

Le droit de mutation tel que fixé à l'article 35.5 du Statut de l'Arbitrage et les modalités de redistribution sont définis comme suit :

. Droit de mutation = montant correspondant au coût pédagogique d'une Formation Initiale à l'Arbitrage

. Ce droit n'est dû que si le club quitté est le club formateur de l'arbitre.

. Montant redistribué au club formateur = montant correspondant au coût pédagogique d'une

Formation Initiale à l'Arbitrage

. Modalités de redistribution :

- *Sur demande du club formateur*
- *Forme de la redistribution : bon de formation valable pour la saison qui suit le départ de l'arbitre formé*

L - LICENCES :

Tarifs :

dont part assurance (Responsabilité Civile, Individuelle Accident et Protection juridique « Intégrité des licenciés ») : 2,08 € (dont 0,81 € au titre de l'Individuelle Accident et 0,05 € au titre de la Protection Juridique « Intégrité des licenciés »)

	SOUS-CATEGORIES	TARIFS DES LICENCES SAISON 2023-2024 (en €)
LIBRE MASCULIN	Vétérans	43,12
	Seniors	32,92
	Seniors (U20)	32,92
	U19	24,77
	U18	24,77
	U17	24,77
	U16	20,72
	U15	20,72
	U14	19,17
	U13	19,17
	U12	15,12
	U11	15,12
	U10	12,07
	U9	12,07
	U8	9,52
	U7	9,52
U6	9,52	
FOOT ENTREPRISE	Vétérans	43,12
	Seniors	32,92
	Seniors (U20)	32,92
	U19	24,77
	U18	24,77
	U17	24,77
FUTSAL MASCULIN	Vétérans	25,82
	Seniors	25,82
	Seniors (U20)	25,82
	U19	24,77
	U18	24,77
	U17	24,77
	U16	20,72
	U15	20,72
	U14	19,17
	U13	19,17
U12	15,12	

	U11	15,12
	U10	12,07
	U9	12,07
	U8	9,52
	U7	9,52
	U6	9,52
LOISIR MASCULIN	Vétérans	24,77
	Seniors	24,77
	Seniors (U20)	24,77
	U19	24,77
	U18	24,77
	U17	24,77
	U16	20,72
	U15	20,72
	U14	19,17
	U13	19,17
LIBRE FEMININ	Seniors F	30,87
	Seniors (U20 F)	30,87
	U19 F	30,87
	U18 F	30,87
	U17 F	18,17
	U16 F	18,17
	U15 F	18,17
	U14 F	17,12
	U13 F	17,12
	U12 F	11,02
	U11 F	11,02
	U10 F	11,02
	U9 F	11,02
	U8 F	8,52
	U7F	8,52
U6F	8,52	
FUTSAL FEMININ	Seniors F	24,77
	Seniors (U20 F)	24,77
	U19 F	24,77
	U18 F	24,77
	U17 F	18,17
	U16 F	18,17
	U15 F	18,17
	U14 F	17,12
	U13 F	17,12
	U12 F	11,02
	U11 F	11,02
	U10 F	11,02
	U9 F	11,02
	U8 F	8,52
	U7 F	8,52
U6 F	8,52	
LOISIR FEMININ	Seniors F	24,77
	Seniors (U20 F)	24,77
	U19 F	24,77
	U18 F	24,77
	U17 F	18,17
	U16 F	18,17
	U15 F	18,17
	U14 F	17,12

	U13 F	17,12
DIVERS	Technique Régionale	33,97
	Dirigeant / Dirigeante	11,87
	Volontaire	6,08
	Educateur Fédéral	12,07
	Animateur Fédéral	12,07

Frais divers :

Opposition à changement de club 25.00 €

Droit de changement de club associé à la délivrance de la licence « M »
(article 90 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

. De U18 à Seniors 91.60 €

. De U12 à U17 34.60 €